



Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 septembre 2022

Conseillers municipaux présents : Christelle Cuenot, René Gruhier, Michel Maschino, Lucie Baudier, Germain Bilat, Julien Olivier, Marie-Jo Pialat.

Secrétaire de séance : Lucie Baudier

Conseillers excusés : François Carquigny, Mylène Griset-Mesnier, Carlos Madeira Branco a donné sa procuration à Christelle.

Madame le Maire déclare le quorum atteint et la séance ouverte.

1. **Décision budgétaire modificative n°1**

Une coquille a été faite lors de la saisie du budget communal, des crédits ont été imputés au mauvais chapitre :

15000 € ont été imputés au compte 2151 du chapitre 040 (dépenses d'investissement → opération d'ordre) au lieu du compte 2151 au chapitre 21 (dépenses d'investissement réelles).

La rectification de chapitre n'a aucune incidence budgétaire, il s'agit d'une simple réaffectation (opération neutre).

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette décision modificative afin de réimputer les crédits au bon chapitre budgétaire.

2. **Participation à l'action « Elu.e.sRural.e.s Relais de l'Égalité » et désignation d'un élu relais au sein du conseil municipal**

Pour réduire le nombre de féminicides et lutter contre les violences intrafamiliales, l'AMRF a répondu à un appel à manifestation d'intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes et de la lutte contre les violences.

Une action a été mise en place : « Élu Rural Relais de l'Égalité ».

Il s'agit d'un renforcement de la position des élus ruraux dans la lutte contre les violences intrafamiliales, contre les féminicides et pour la prévention, la sensibilisation et l'accompagnement de toutes les victimes.

L'action ÉRRÉ se décline autour de trois axes, adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

- a) La désignation d'élus référents volontaires départementaux et communaux.
- b) La formation de ces élus à l'accueil, à l'accompagnement et à l'aide des victimes ; participation aux différents forums réguliers en visioconférence
- c) L'animation d'un réseau national et départemental, mettant en lien l'ensemble des acteurs impliqués afin de travailler en complémentarité.

Julien Olivier se propose « Elu Rural Relais de l'Égalité », le conseil municipal valide à l'unanimité cette candidature.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de l'entreprise Velet TP à hauteur de 9 038,40 €.

7. Extension du réseau électrique concédé – B 8957

Le SIED prévoit une extension de réseau pour un local de maraîchage qui se situera route de Rioz : projet de Mme Noïrot Charline.

Aucun coût à la charge de la commune.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'extension proposée.

8. Approbation de la procédure de STECAL pour construction d'une cabane de chasse

L'implantation de la cabane de chasse en zone agricole en bas du chemin neuf en face de l'ancienne décharge nécessite la création d'un STECAL (secteurs de taille et capacité d'accueil limitée) qui correspond à la création d'une petite zone constructible limitée et réservée au besoin du projet dont les règles de construction sont à définir, pour permettre la construction d'une cabane en dure sur la zone A.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la création d'un STECAL à réaliser dans le cadre de la procédure de PLUi en cours.

Points divers :

- *Conseiller numérique*
- *Colis de Noël sondage pour un repas des anciens au printemps*
- *Décoration de Noël aux entrées de village*
- *Tour des commissions*

Le Maire,
Christelle CUENOT



